



Abandon du foyer familial en faute?

Par **manuf**, le **12/02/2008** à **13:06**

Bonjour,

Voici quelques précisions :

- Vie maritale depuis 10 ans + 3 enfants en bas âges
- Achat en indivision d'un appartement
- La femme veut quitter le foyer familial pour vivre avec son amant (preuve d'échange des informations).

Quelles sont les différentes possibilités que je pourrais faire? En termes de déclarations (commissariat, huissier, caf etc.) pour avoir la preuve et montrer aux enfants un jour que leur mère a eu tort.

Pourrais-je garder l'appartement pour éviter la vente et assurer l'avenir des enfants?

Pourrais -je me battre pour garder au moins un enfant? dans ce cas que faire?

Merci d'avance.

Cordialement.